



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis est par les présentes donné que la résolution relative au projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été adoptée par le conseil municipal, à savoir :

PPCMOI-2026-5064

« Immeuble constitué du lot 4 043 260 du cadastre du Québec et situé au 388, boulevard Croisetière Nord »

Adopté le : 25 août 2026

Approuvé par les personnes habiles à voter le : 14 août 2026

Aucune demande d'approbation référendaire n'a été déposée par les personnes habiles à voter

Approuvé par la MRC du Haut-Richelieu le : 9 septembre 2026

Date de délivrance du certificat de conformité : 10 septembre 2026

Date d'entrée en vigueur : 10 septembre 2026

Ce projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) peut être consulté à l'hôtel de ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, situé au 188, rue Jacques-Cartier Nord.

Donné à Saint-Jean-sur-Richelieu,
Ce 16^e jour de septembre 2026

(S) Stéphanie Delisle-Goudreau
Greffière adjointe, avocate-conseil, OMA